

RAPPORT EXTRA-FINANCIER

PORTZAMPARC NEXT LEADERS ISR

Communication à destination des clients non-
professionnels et professionnels



2025

Que contient ce reporting extra-financier ?

Ce rapport fournit des informations concrètes sur la mise en œuvre de la politique d'investissement extra-financière du fonds, et compare le portefeuille à son univers d'investissement au moyen de plusieurs indicateurs de performance extra-financiers.

Score ESG	p.3
Intensité carbone et incidences négatives sur la biodiversité	p.4
Taxonomie européenne et Investissements durables réalisés	p.4
L'alignement du portefeuille avec les Accords de Paris	p.5
Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	p.6

Stratégie d'investissement du fonds

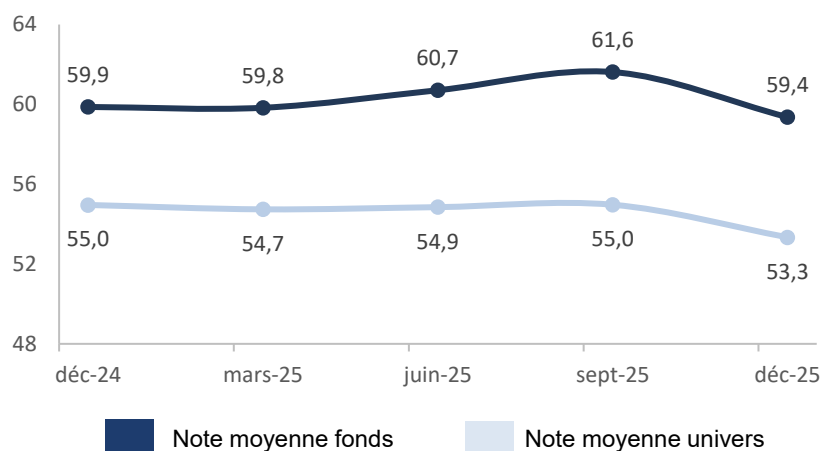
Portzamparc Next Leaders ISR investit dans des petites et moyennes capitalisations de l'Espace Economique Européen éligibles au PEA, tout en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance visant à privilégier les **meilleures pratiques des entreprises selon une méthodologie propriétaire**.

Pour plus d'information, veuillez vous référer à notre [Démarche d'investisseur responsable](#).

Univers d'investissement	Petites et moyennes capitalisations de l'Espace Economique Européen
Indice de référence	Euro Stoxx NR
Eligibilité	PEA
Labels	Label ISR
SFDR	Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement UE 2019/2088.
Catégorie AMF	Ce fonds intègre des caractéristiques extra-financières dans son processus d'investissement selon une approche fondée sur un engagement significatif au sens de la position-recommandation AMF 2020-03 (Catégorie 1 AMF).

Le score ESG du portefeuille au 31 décembre 2025

Evolution score ESG moyen en 2025



Taux de
couverture en
capitalisation



Fait marquant : la mise à jour de la méthodologie d'analyse ESG en décembre 2025 fait baisser les notes moyennes

Le score ESG au 31.12.2025

Le score ESG est déterminé sur la base de critères détaillés visant à évaluer les engagements et pratiques des sociétés.

Les critères sont regroupés par thématique E, S ou G : c'est ce qu'on appelle les contributions au score ESG global.

Pour plus d'information sur notre approche, vous pouvez consulter notre démarche d'investisseur responsable disponible sur notre site internet.

	Fonds	Univers
Score ESG Neutre	50	50
Contribution environnementale	+3,8	+1,4
Contribution sociale	+1,9	-0,2
Contribution gouvernance	+3,7	+2,1
Score ESG global	59,4	53,3
Taux de couverture (en capitalisation)	97,5%	95,2%



Geoffrey Melchior
Gérant du fonds
Portzamparc Next
Leaders ISR

“

2025 a été une année de transition pour le fonds Portzamparc Next Leaders ISR qui a connu une évolution notable de sa stratégie d'investissement avec l'abandon de l'éligibilité PEA-PME, permettant d'investir d'avantage dans des moyennes capitalisations européennes.

Nous avons en parallèle réussi à **intégrer les nouvelles exigences du Label ISR** notamment en renforçant la formalisation et le suivi des actions **d'engagement actionnarial**. Nos priorités pour les années à venir seront les thématiques liées à **la bonne gouvernance et aux plans de décarbonation**, qui représentent encore des enjeux majeurs les PME et ETIs européennes.

”

Intensité carbone et incidences négatives sur la biodiversité au 31.12.2025

Le fonds s'est engagé à surperformer son univers d'investissement sur deux PAI :

Principales Incidences Négatives (PAI)	Fonds	Taux Couverture au sein du portefeuille	Univers
Climat (PAI 3) : intensité carbone Scopes 1 et 2 (tCO2eq / millions d'euros (CA))	31,4	88%	178,1
Biodiversité (PAI 7) : part du fonds ayant une incidence négative (oui/non)	0,03%	92%	1,08%

- ☐ L'intensité carbone des sociétés investies par le fonds était en moyenne de 31,4 tonnes équivalent CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires généré.
- ☐ L'exposition du fonds à des sociétés ayant une incidence négative sur la biodiversité était de 0,03%.

Autres indicateurs au 31.12.2025



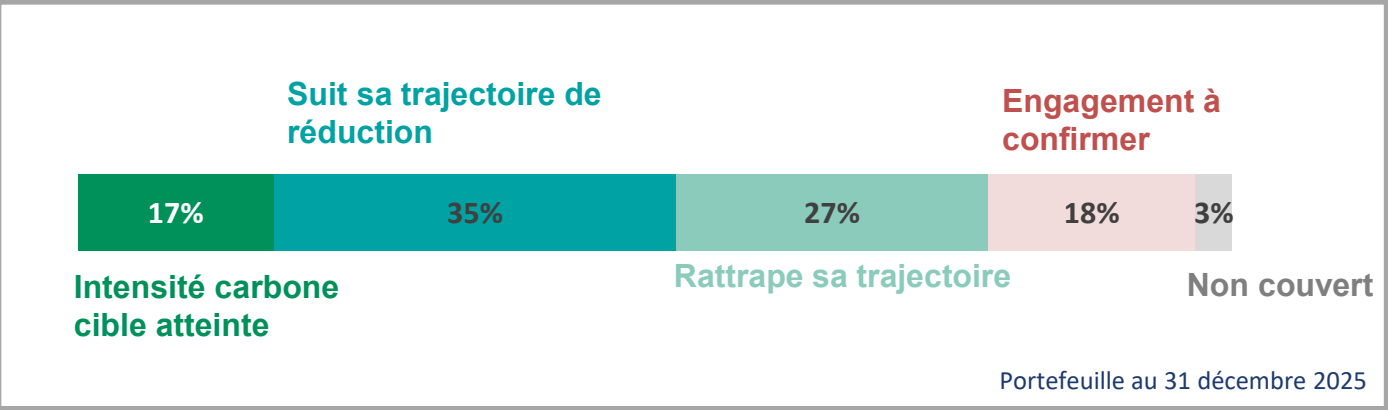
- ☐ 99% des valeurs présentes dans le fonds sont alignées avec les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds.
- ☐ 58% des titres détenus sont considérés comme « durables » d'après la méthodologie de BNP Paribas Asset Management, selon la définition « durable » du règlement UE 2019/2088 - SFDR.
- ☐ Enfin, 21% des investissements réalisés par le fonds à cette date sont alignés avec la Taxonomie européenne.

Données au 31/12/2025, Portzamparc Gestion et BNP Paribas Asset Management.

L'alignement du portefeuille avec les accords de Paris

Ce cadre d'analyse développé par BNP Paribas Asset Management rend compte de l'alignement des entreprises avec l'objectif des Accords de Paris. Le cadre NZ:AAA s'inspire largement du cadre d'analyse proposé par la Paris Aligned Investment Initiative (PAII).

Pour les émissions de gaz à effet de serre : les sources de données sont la SBTi « Science Based Target Initiative », le CDP « Carbon Disclosure Project », la TPI « Transition Pathway Initiative ». Ce cadre est complété par la taxonomie européenne et la base « [SDG Fundamentals](#) » développée par BNPP AM et Matters.



NET ZERO ATTEINT

- entreprises s'étant engagées à atteindre la neutralité carbone **ET** dont l'intensité carbone est en ligne avec la cible du secteur définie pour atteindre la neutralité carbone en 2050
- **OU** entreprises dont au moins 50% du chiffre d'affaires (CA) est aligné avec la Taxonomie Européenne – (objectif atténuation du changement climatique)
- **OU** entreprises dont au moins 50% du CA est aligné avec les Objectifs de Développement Durable (ODDs) liés à l'atténuation du changement climatique, et dont moins de 20% du CA nuit à l'atteinte de n'importe quel autre ODD

ALIGNES

- entreprises s'étant engagées à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 **ET** dont l'objectif de réduction des émissions carbone est compatible avec un scénario climatique inférieur ou égal à 1,5°C
- **OU** entreprises dont au moins 20% du CA est aligné avec la Taxonomie Européenne - (objectif atténuation du changement climatique)
- **OU** entreprises dont au moins 20% du chiffre d'affaires est aligné avec les ODDs liés à l'atténuation du changement climatique, et dont moins de 20% du CA nuit à l'atteinte de n'importe quel autre ODD

EN COURS D'ALIGNEMENT

- les réductions des émissions de gaz à effet de serre sont compatibles avec un scénario climatique inférieur à 2°C **ET** ne sont pas considérées comme ayant atteint le "Net Zero" ou comme étant Alignée sur une trajectoire "Net Zero"

NON ALIGNES

- Toutes les autres entreprises.
- Soit sans engagement
- Soit non couverte
- Nécessitant une analyse complémentaire

Données au 31/12/2025, Portzamparc Gestion et BNP Paribas Asset Management.

Prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité – au niveau du fonds

CLIMAT ET AUTRES INDICATEURS LIES A L'ENVIRONNEMENT (Indicateurs / Actions mises en face)

1. Emissions de Gaz à effet de serre « GES » (scope 1 et 2) tonnes eqCO2

- Application des 3 politiques d'exclusions : Politique de conduite responsable des entreprises, la liste Paris Aligned Benchmark et les exclusions au titre du label ISR.

2. Empreinte carbone scope 1-2 (teqCO2 par million EUR d'Enterprise Value Including Cash « EVIC »)

- En particulier : sortie totale du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne, sortie totale des hydrocarbures non conventionnels et désengagement de l'exploration - production pétrolière

3. Intensité de GES des sociétés émettrices (en millions d'EUR EVIC)

- Suivi de l'intensité carbone du performance et sélection des valeurs plus performantes en moyenne que l'univers au global.

4. Exposition du fonds à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

- Engagement actionnarial et vote :
- Les entreprises sans stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre validée par une tierce partie font l'objet d'une vigilance renforcée. Des actions d'engagement sont mises en place au travers du vote en assemblée général et de la mise en place d'un dialogue actionnarial

5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable

- Notre politique de vote prévoit des votes d'oppositions à certaines résolutions en cas de reporting des émissions de GES insuffisant ou d'absence de stratégie de réduction.

6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (GWh par millions EUR de revenu de sociétés investies)

- Cette donnée n'est pas toujours directement disponible au niveau des émetteurs. Cependant le système de notation ESG intègre des indicateurs liés aux énergies renouvelables, notamment l'existence de programme crédible pour augmenter l'utilisation d'énergies renouvelables pour ses opérations.

7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité

- Utilisation de la méthodologie de Sustainalytics sélectionnée par BNP Paribas Asset Management qui consiste à identifier les controverses ayant eu lieu au cours des 3 dernières années et impactant des zones sensibles du point de vue de la biodiversité, telles que définies par Natura 2000, UNESCO World Heritage et d'autres zones définies par la réglementation.
- La méthodologie de notation utilisée intègre des indicateurs tels que la qualité des programmes de protection de la biodiversité ou des incidents liés aux défaillances des fournisseurs en matière de protection de la biodiversité

Prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité – au niveau du fonds

AUTRES INDICATEURS LIES A L'ENVIRONNEMENT (Indicateurs / Actions mises en face)

8. Rejets polluants dans l'eau (en tonnes par million d'euros investi)

- Le système de notation ESG propriétaire intègre des indicateurs liés tels que la consommation en eau et les rejets de déchet ou encore la gestion des risques environnementaux.

9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs (en tonnes par million d'euros investi)

- Le système de notation ESG propriétaire intègre cet élément.

INDICATEURS SOCIAUX, CAPITAL HUMAIN, DROITS HUMAINS, ANTI -CORRUPTION ET BLANCHIMENT (Indicateurs / Actions mises en face)

10. Part des entreprises impliquées dans des violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales

- Ces cadres normatifs sont intégrés à la Politique de Conduite Responsable des Entreprises. Une entreprise impliquée dans des violations répétées de ces cadres serait placée sur liste de surveillance ou exclusion. Elle fait aussi l'objet d'actes d'engagements par le groupe BNP Paribas Asset Management ou Portzamparc Gestion.

11. Part des entreprises n'ayant pas de surveillance des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

- La méthodologie propriétaire de notation ESG inclut plusieurs indicateurs de politique et de programmes liés aux Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et aux directives des Entreprise Multi Nationale de l'OCDE.

12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé

- La méthodologie propriétaire de notation ESG n'inclut pas encore d'indicateur directement lié à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes en raison des inquiétudes liées à la couverture des données, mais comprend un indicateur de substitution lié à la qualité des programmes de diversité d'une entreprise.

13. Mixité au sein des organes de gouvernance

- Des seuils de représentation des genres ont été fixés dans notre politique d'engagement actionnarial et de vote.

14. Exposition à des activités de ventes ou fabrication d'armes exclues (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)

- Conformément à la politique de Conduite Responsable des Entreprises nous ne souhaitons pas investir dans des sociétés impliquées dans la fabrication, le commerce ou le stockage d'armes « exclues ».

Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au 31.12.2025

Source : BNP Paribas Asset Management et Portzamparc Gestion, basé sur des données propriétaires et des fournisseurs de données externes. Les indicateurs sont ceux définis à l'annexe I du Règlement délégué 2022/1288 de l'UE, également appelé le modèle principal d'énoncé des effets indésirables fourni par les Normes techniques réglementaires du SFDR

	31/12/2025		Taux de couverture		31/12/2024	
	Portefeuille	Univers	Portefeuille / Univers		Portefeuille	Univers
1. Émissions de Gaz à Effet de Serre – GES (scope 1-2 en teqCO2)	2 951		91%	/ 88%	1 426	
2. Empreinte carbone (scope 1-2 en teqCO2 par million EUR EVIC ¹)	41,95	242,03	91%	/ 88%	39,84	174,98
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (en millions d'EUR EVIC)	43,95	253,60	91%	/ 87%	66,23	197,53
4. Exposition du fonds à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	3%	91%	/ 84%	0%	2%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Consommation	66%	64%	55% / 37%	74%	60%
	Production	0%	30%	4% / 2%		20%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (GWh par millions EUR de revenu de sociétés investies)						
NACE A	0,13	16,57	45%	/ 26%		0,20
NACE B	0,13	16,57	45%	/ 26%	0,01	0,33
NACE C	0,13	16,57	45%	/ 26%	0,44	0,59
NACE D	0,13	16,57	45%	/ 26%		0,46
NACE E	0,13	16,57	45%	/ 26%	0,61	0,39
NACE F	0,13	16,57	45%	/ 26%	0,02	0,10
NACE G	0,13	16,57	45%	/ 26%		0,77
NACE H	0,13	16,57	45%	/ 26%	0,21	2,44
NACE L	0,13	16,57	45%	/ 26%		1,00
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	4%	2%	88%	/ 77%	0%	0,94%
8. Rejets polluants dans l'eau (en tonnes par million d'euros investi)		0,05	0%	/ 0,39%		0,02311
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs (en tonnes par million d'euros investi)	4,64	1,69	80%	/ 74%	5,56	1,55
10. Part des entreprises impliquées dans des violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0%	0%	87%	/ 86%	0%	0%
11. Part des entreprises n'ayant pas de surveillance des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	48%	63%	75%	/ 72%	58%	61%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	7,9%	10,8%	13%	/ 9%	4,7%	8,8%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	38,4%	36,3%	96%	/ 95%	40,2%	38,2%
14. Exposition à des activités de ventes ou fabrication d'armes exclues (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0%	0%	87%	/ 86%	0%	0%

1) EVIC : Enterprise value including Cash



Portzamparc Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP 97077, ayant son siège social au 10, rue Meuris 44100 Nantes, RCS Nantes 326 991 163, et son site web : www.portzamparcgestion.fr. Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille. Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DIC PRIIPS) des instruments financiers, où une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles, relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DIC PRIIPS) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question. Cette documentation est disponible sur le site web.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risques variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché important, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts, ni les taxes. La documentation visée par le présent avertissement est disponible sur www.portzamparcgestion.fr.